



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1400

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Solidarité internationale - Attribution de subventions aux associations Lyon Bobo Dioulasso et des Burkinabé de Lyon - Année 2010

service : Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1400**

commission principale : développement économique

objet : **Solidarité internationale - Attribution de subventions aux associations Lyon Bobo Dioulasso et des Burkinabé de Lyon - Année 2010**

service : Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon met en œuvre depuis plusieurs années une politique de solidarité internationale s'appuyant à la fois sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs de la solidarité internationale de l'agglomération.

C'est dans le cadre de cette politique de solidarité internationale qu'il est proposé de soutenir les projets de ces associations.

L'association Lyon Bobo Dioulasso a été créée en 2004. Elle a pour but d'apporter une aide sur le plan éducatif, sanitaire, matériel et financier aux enfants du Burkina Faso.

Une subvention de 3 000 € a été versée en 2005 par la Communauté urbaine de Lyon en faveur de la construction d'une école maternelle et d'un centre d'éveil pour des enfants de 2 ans à Bobo Dioulasso. Ce projet a été choisi en fonction de son intérêt humanitaire, de la présence de personnes compétentes garantissant la qualité de l'enseignement, la réussite et la pérennité du projet. La construction des bâtiments est confiée à des entreprises locales. L'ouverture de ces classes maternelles permet à ces enfants ne parlant que les dialectes locaux de se familiariser rapidement avec le français et de débiter une scolarité normale dès la 1ère année de primaire. Le groupe scolaire accueille aujourd'hui 70 élèves, un effectif de 100 à 120 est prévu pour 2010-2011.

La construction d'un second groupe scolaire primaire a débuté, mais faute de financements celle-ci a dû être interrompue. Ces classes sont nécessaires pour assurer la continuité de l'éducation des enfants en primaire. L'association a participé à hauteur de 70 % au financement des locaux.

En conséquence, il est proposé de contribuer au budget de fonctionnement de l'association et de lui permettre de finaliser la construction de l'école à hauteur de 3 000 € sur un budget de 70 325 €.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
3 salles de classe en RDC	23 030 €	fonds propres : cotisation et dons	9 845 €
maçonnerie			
second-œuvre	6 768 €		

3 classes en étage		région Rhône-Alpes	30 000 €
maçonnerie, charpente	22 223 €	région des Hauts Bassins et ville de Bobo	20 000 €
couverture		Dioulasso (Burkina Faso)	
second-œuvre	14 703 €	Ville de Caluire et Cuire	3 000 €
		Communauté urbaine de Lyon	3 000 €
		Ville de Saint Etienne	4 480 €
latrines	3 601 €		
Total dépenses	70 325 €	Total recettes	70 325 €

L'association des Burkinabé de Lyon a été créée en 2005.

Elle s'investit dans l'accompagnement des nouveaux arrivants, en vue de favoriser leur intégration dans la vie lyonnaise, grâce à des rencontres, des échanges, des partages de savoir-faire et de savoir-être, entre Rhône-Alpins et Burkinabé résidant à Lyon. Une subvention de 1 000 € a été accordée à l'association le 6 avril 2009 pour le même événement.

Dans le cadre d'une journée culturelle prévue le 15 mai 2010 pour sa cinquième édition à Lyon, des expositions d'art, des projections cinématographiques, une conférence suivie de débats, un défilé en costumes traditionnels, des récits de contes, seront organisés. A travers cet événement, l'association participe à son objectif de rassembler des Lyonnais, des Burkinabé et des Rhône-Alpins dans un cadre festif et convivial.

Une partie des recettes serviront à l'achat de matériel de travaux pratiques de physique-chimie pour équiper des lycées au Burkina Faso.

L'espace de dialogue interculturel créé par cette association fait pleinement écho à la stratégie de solidarité et d'animation internationale du territoire de l'agglomération lyonnaise.

En conséquence, il est proposé de contribuer au projet de l'association et de lui permettre de réussir cet événement et de contribuer à améliorer l'enseignement des cours dans des lycées burkinabé, à hauteur de 1 500 € sur un budget total de 11 800 € ;

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
achats et approvisionnements (cuisine et boissons)	3 500 €	dégustations de plats burkinabé	2 000 €
		vente de friandises et boissons	800 €
		concert	2 000 €
		film	500 €
location de salle et de matériel	3 500 €	Conseil régional	1 500 €
		mairie de Villeurbanne	1 500 €
		Communauté urbaine de Lyon	1 500 €
rémunération artiste, prise en charge conférencier, frais de transports d'objets d'exposition	4 500 €	apports fonds propre de l'association	1 300 €
taxes et versements assimilés (Sacem)	300 €	Res Publica	700 €
Total dépenses	11 800 €	Total recettes	11 800 €

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au profit de l'association Lyon Bobo Dioulasso pour l'exercice 2010,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au profit de l'association des Burkinabé de Lyon pour l'exercice 2010,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Lyon Bobo Dioulasso définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

d) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association des Burkinabé de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 04 - opération n° 1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.